

# COMMUNE DE MALBOSC

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 18 janvier 2017

L'an deux-mille-dix-sept, le mercredi 18 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le 12 janvier 2017 s'est réuni à la salle de la Mairie de MALBOSC, sous la présidence de Monsieur Michel PIALET, Maire.

**Présents** : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel RISSE, Michel DURAND-GASSELIN, Paul KELLER,

**Représentée** : Chantal MEBREK à Maud CLAVEL

**Secrétaire de séance** : Michel RISSE

- Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

- La séance commence par un débat d'orientation budgétaire.

- La commune peut compter sur environ 40 000 à 50 000 € de ressources nouvelles qui se décomposent ainsi :

- 20 000 € correspondant aux salaires et charges de Christine BRETON ancienne ATSEM de l'école qui a malheureusement fermé à la rentrée 2016.

- 10 000 € correspondant à une baisse de charge de travail pour Nadège GERMA

- 5 400 €, le loyer annuel versé par M. Bernard PERRET, ancien professeur d'école, pour le logement qu'il a souhaité conservé.

- 5 000 € pour le loyer du camping et le loyer du PMS.

- Face à ces recettes des dépenses nouvelles : Suite à la fermeture de l'école les enfants sont scolarisés dans 3 communes : Les Vans, Bessèges et Aujac, ce qui représente un coût selon les communes entre 700 et 900 € par enfant ; 7 enfants étant scolarisés dans celles-ci la dépense sera comprise entre 4 900 et 6 300 € ;

- Depuis 2012 la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminue on peut donc s'attendre à une nouvelle baisse.

- Les projets :

Nous devons mettre aux normes les bâtiments administratifs de la Commune (Mairie, salle des fêtes, église, toilettes municipales.

On pourrait s'occuper cette année du bâtiment salle des fêtes /école. Maud Clavel propose une étude afin de bien prioriser les premiers travaux.

Cette étude pourrait être confiée au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Ardèche.

Nous pourrions alors démarrer des travaux en adéquation avec cette étude avec en vue l'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain jouxtant la salle des fêtes.

La question du maintien de la Taxe d'Habitation à son niveau actuel a été débattue car si la Commune propose un nouveau service avec le PMS, elle en perd un avec la disparition de l'école. Statu Quo donc pour la TH. Il serait bon en revanche de lancer un questionnaire adressé aux habitants de la Commune afin d'actualiser les données de leurs biens immobiliers.

La question de la prise de compétence de la Com/com en matière d'urbanisme a été débattue.

Sur les 15 Communes de la Communauté de Communes, 5 sont en renouvellement soit de PLU de POS ou de Carte Communale et sont en train de payer les frais d'établissement des documents d'urbanisme. La Communauté de Communes ne souhaitant pas prendre en charge ces frais s'opposent à cette prise de compétences.

La proposition de s'opposer à la prise de compétence par la Communauté de Communes est mise aux voix :

- 5 voix pour
- 2 abstentions

Un contrat de travail de 24/mois a été signé avec Simone THIBON pour du ménage dans les bâtiments administratifs de la Commune.

Un bail 3/6/9 a été signé entre la Commune de Malbosc et la société « le bistrot de Malbosc » représenté par M. et Mme SIMBAUT. Une caution de 6 000 € a été versée. Il a été convenu d'une exonération des loyers de janvier à mai 2017.

Les Délibérations n° 2017 /001-002-003-004-005-006-007 ont été votées à l'unanimité.

La Délibération n° 2017 / 008 a été adoptée par 5 voix et 2 abstentions.